



**PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2026

**RELATIF A L'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATION PARTIELLE DE LA
PATINOIRE DE MORGES EN COMPLEXE SPORTIF REGIONAL QUATRE-SAISONS
- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE CHF 63'000.- SOUS LA FORME D'UNE
CHARGE D'EXPLOITATION DE CHF 2'100.- PAR AN DURANT 30 ANS**

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 17 mars 2026

Délégué de la Municipalité : Monsieur Laurent Therond

Table des matières

1. Contexte, objet du préavis.....	2
2. Le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux- Minérales de Morges	2
3. Le système de financement régional du district de Morges	6
4. La participation communale au projet.....	7

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

1. CONTEXTE / OBJET DU PRÉAVIS

En automne 2024, la commune de Morges a déposé une demande de soutien via le SFR (Système de Financement Régional) pour le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif régional Quatre-saisons.

Similairement aux membres de l'ARCAM, la commune de Morges a proposé à notre commune d'être partie prenante au système de financement régional pour le projet d'assainissement et de transformation de la patinoire des Eaux-Minérales sous forme d'une participation volontaire

Le financement par notre commune à la réalisation de ce projet est ainsi soumis à votre approbation.

2. LE PROJET D'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATION PARTIELLE DE LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES DE MORGES

L'actuelle patinoire connaît des problèmes de production de froid et nécessite un assainissement important pour diminuer sa consommation énergétique et une transformation partielle pour développer l'offre sportive. Le projet retenu permettra de transformer le bâtiment en un complexe sportif quatre saisons.



2.1 LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES AUJOURD'HUI

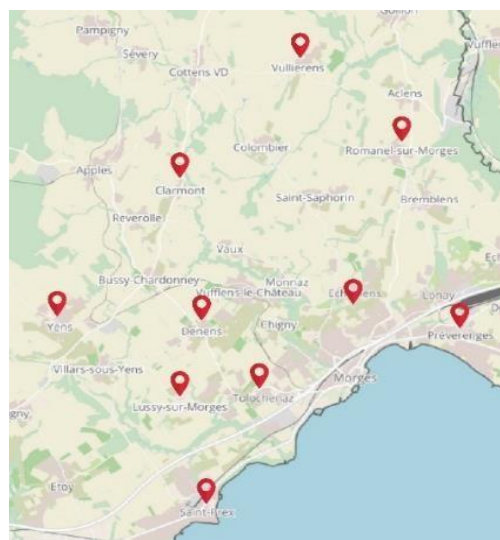
La patinoire des Eaux-Minérales est une patinoire couverte, mais ouverte (ventilation naturelle), qui comprend deux surfaces de glace artificielle aux dimensions réglementées pour la pratique d'une part du hockey sur glace et du patinage, et d'autre part du curling.

Cette infrastructure, comprend plusieurs surfaces et locaux, nécessaires à la pratique des sports de glace, à l'exploitation et la production de froid. Seule infrastructure de sports de glace sur l'ensemble du territoire du district, elle ouvre ses portes de la mi-septembre à fin mars.

L'infrastructure suscite, depuis plusieurs années, de nombreuses préoccupations notamment au niveau de son état de vétusté, de son coût élevé et de sa forte consommation énergétique. Diverses solutions ont été envisagées ; les réflexions ont abouti à la décision d'assainir le bâtiment en tenant compte des exigences environnementales et de l'adapter pour offrir une infrastructure répondant aux besoins sportifs de la région durant toute l'année.

Son impact régional

En plus des 23'000 entrées qui sont comptabilisées en moyenne, la patinoire accueille également chaque saison entre 5'500 et 6'000 élèves, dont une partie provient des villages voisins



Du côté associatif, environ 370 juniors pratiquent le patin à glace, le hockey ou le curling dans l'un des trois clubs morgiens reconnus. Dans ce cadre également, une analyse effectuée en 2023 a permis de mettre en évidence l'influence régionale de ces clubs :

Club	Membres			Provenance					
	Totaux	Dont juniors	Dont seniors	Ville de Morges		District Morges		Hors district	
HC Forward	213	191	5	29	14%	93	44%	91	43%
Curling Club	213	23	71	49	23%	122	57%	42	20%
Club des patineurs	137	109	0	31	23%	15	11%	91	cc%
TOTAL	563	323	76	10G	13%	230	41%	224	40%

De plus, la patinoire accueille plus de soixante matchs de hockey, ponctuellement des compétitions de patinage (championnat vaudois, par exemple), ainsi que des tournois et des initiations de curling.

2.2 UN COMPLEXE SPORTIF QUATRE-SAISONS POUR DEMAIN

Consciente de l'opportunité que représente la nécessité de cet assainissement, la Municipalité de Morges a souhaité que la nouvelle infrastructure devienne quatre saisons, répondant aux besoins sportifs tout en satisfaisant aux exigences environnementales. Cela permet de maintenir durablement une offre de glace et développer l'offre sportive pour l'ensemble de la région et sur l'ensemble de l'année.

Ce qui demeure :

- Une surface de glace (26 x 60 m) répondant aux besoins et aux normes de la pratique du patinage et du hockey.
- Une halle de curling comprenant 3 pistes
- Une capacité de 700 places assises correspondant à l'affluence maximale attendue lors des compétitions
- Une buvette, mais mieux située dans le complexe et plus conviviale.



Les éléments nouveaux :



- La création de trois nouveaux espaces sportifs pour de nouvelles activités (escrime, arts martiaux, boxe) et d'une salle de bloc, par la suppression des gradins ouest ;
- La création d'une salle de force, d'une salle multi-activités, de bureaux partagés et d'une salle de réunion à disposition des usagers des clubs sportifs ;
- Le réaménagement des accès (amélioration de l'accueil et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- La capacité, l'emplacement et l'aménagement des vestiaires ;
- La possibilité d'accueillir d'autres activités sportives durant la période estivale (badminton ou basket, par exemple) ou accueillir des manifestations sportives nécessitant une halle fermée et des gradins.

Hiver*Eté*

Sur le plan énergétique :

- Une nouvelle production de froid plus efficace
- Un système de récupération de chaleur
- La réfection complète de la toiture et l'isolation du bâtiment
- La pose de près de 2'000 m² de panneaux solaires

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter tous les documents en lien avec ce projet à l'adresse :

<https://www.morgesavenir.ch/projets/aujourd-hui/patinoire-des-eaux-minerales-648>

Images : © Fehlmann Architectes SA / Développement du projet : Romandie Energie Service SA

Coûts et Financement :

Pour garantir une maîtrise des coûts sur le long terme et un partage des risques et des responsabilités, la Municipalité de Morges a établi un partenariat public-privé (PPP) avec des partenaires de proximité. Il inclut les travaux de rénovation ainsi que toute la maintenance et les garanties des pièces techniques sur une durée de 30 ans. La commune conserve la propriété et l'exploitation quotidienne du bâtiment. La Municipalité reste compétente pour définir les horaires, les tarifs ainsi que la répartition des différentes surfaces entre les utilisatrices et utilisateurs.

A ce stade, le coût des travaux est estimé à

Coût brut :	CHF	17'190'000.-	
<u>Subventions attendues :</u>	CHF	3'075'000.-	(estimation moyenne)
Coût net :	CHF	14'115'000.-	

Ces coûts ne comprennent pas les charges d'exploitation.

Les travaux devraient débuter en 2026, pour une période de 2 ans.

3. LE SYSTÈME DE FINANCEMENT RÉGIONAL DU DISTRICT DE MORGES

Le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges sera financé par un partenariat public-privé. Cependant comme le projet répond aux critères d'équipement régional, la commune de Morges a fait appel aux communes membres de l'ARCAM, ainsi qu'à notre commune afin de contribuer au projet sur une base de contribution volontaire.

Cette contribution volontaire sera à fonds perdu, mais elle n'engage pas la commune à d'autres contributions en cas de dépassement de budget ou couverture de déficit.

Le versement de la contribution se fera en trente annuités équivalentes.

La proposition de financement SFR

Sur la base des éléments précités, le Comité de l'ARCAM a élaboré la proposition de financement SFR suivante :

Critère considéré :	La distance à l'équipement
Répartition des communes en deux catégories :	Eloignement de 10 km

Catégorie 1

Localités situées à moins de 10km de Morges

Catégorie 2

Localités situées à plus de 10 km de Morges



Investissement :	Coût brut	CHF 17 190 000.00
	Participations tiers *	CHF 3 075 000.00
	Coût net	CHF 14 115 000.00

* subventions cantonales connues ou espérées

Bien que non-membre de l'ARCAM, au vu de ce qui précède, la Municipalité trouve qu'il est pertinent d'associer la commune de Buchillon au projet et de suivre le mode de calcul proposé dans la cadre du SFR.

4. LA PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET

Fort de ce qui précède, la proposition de soutien financier via le SFR est la suivante :

	Participation communale		
	En %	En francs par habitant	
		Au total	Par année, sur 30 ans
Catégorie 1	31%	90.00	3.00
Catégorie 2	7%	45.00	1.50
Morges	62%	493.99	16.47

Pour notre commune, notre éloignement par rapport à Morges nous inscrit dans la **catégorie 1**.
En fonction de notre population, cela représente un montant total pour 30 années de **CHF 63'000.00**.

La Municipalité pense qu'il est juste de participer à ce soutien collectif pour les raisons suivantes :

- La population de notre commune sera intéressée à utiliser l'infrastructure de Morges, tant sur les activités hivernales que celles qui seront proposées le restant de l'année.
- La Municipalité reconnaît l'impact régional de ce projet et, à ce titre, souhaite contribuer à sa réalisation.
- La participation financière de la commune lui octroie une entrée gratuite durant une journée réservée aux utilisateurs des communes concernées. Le soutien communal est également communiqué. De plus, un tarif spécial (plus avantageux) sera réservé à la population des communes contributrices sur les abonnements.

Pour information, à l'échelle du district de Morges, sur les 53 communes membres de l'ARCAM ayant été sollicitées pour un soutien financier via le SFR, 26 Municipalités ont indiqué une intention de financement positive, sous réserve d'approbation éventuelle par leur organe délibérant. Cela représente plus de 70% du montant global de la proposition SFR.

Impact sur les finances communales

La commune maître d'ouvrage propose un échelonnement maximal de la participation financière de la commune sur une période de 30 ans, ce qui représente un montant annuel correspondant à CHF 3.00 par habitant, soit CHF 2'100.- par année. Ce montant est intégrable dans le budget de fonctionnement de la commune.

La participation de notre commune sera prélevée sur la trésorerie ordinaire et versée en 30 annuités.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Buchillon vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu le préavis municipal N° 1/2026
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis relatif à l'assainissement et la transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre Saisons ;
2. D'autoriser le Municipalité à fixer durant 30 ans une charge annuelle d'exploitation de CHF 2'100.- au bénéfice de ce projet, soit un total de CHF 63'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à établir une convention avec la commune de Morges fixant les modalités de cette collaboration.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 février 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jean-Pierre Mitard



La Secrétaire

Eliane Roch